

**Comité Ethique et Déontologie
PV DE LA RÉUNION N° 2 / 2018
Mardi 17 avril 2018 au siège du Paris Université Club**

Présidence Michel SAMPER

Présents Alain BILLOUIN, Jean-Yves LE PRIELLEC, Alain MARTRES,
Michel MELET, Jean-Patrick THIRION

Excusés Hervé DION, Jean-Luc GASTALDELLO, Maurice HOUVION,
Maguy NESTORET-ONTANON

- La réunion débute à 10 heures -

Michel SAMPER rappelle que la réunion sera essentiellement axée sur la préparation du document attendu par la FFA relatif au harcèlement et aux abus sexuels.

Préalablement, le PV de la dernière réunion (n° 1 du 27/02/2018)) est passé en revue pour faire le point sur l'avancement des sujets traités et prendre les mesures nécessaires en cas de retard.

Puis, le Président informe le Comité qu'il a été contacté par le CNOSF au sujet du cas d'un athlète de haut-niveau dont le sponsor exercerait une activité interdite en France. Après avoir vérifié auprès des organes juridiques compétents que la responsabilité juridique de l'athlète n'était - a priori - pas engagée, mais que le contrat signé ne répondait pas à nos principes éthiques, il indique qu'il a joint la DTN et l'athlète pour le mettre en garde et le conseiller. Le Comité approuve cette démarche.

Une longue et fructueuse discussion s'engage sur le thème du harcèlement et des abus sexuels après avoir pris connaissance de divers documents, ainsi que diverses interventions récentes de Maguy NESTARET-ONTANON :

- ✓ le Comité considère que ce thème entre bien évidemment dans sa mission d'information et de prévention sur les déviations comportementales ;
- ✓ il est proposé qu'une deuxième partie soit ajoutée à la Charte sous le titre : "Déviations comportementales" où pourraient être abordés différents sujets parmi lesquels : le harcèlement et les abus sexuels, le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie ... le dopage (?) ... la corruption, les conflits d'intérêt ... ? ;
- ✓ pour être en cohérence avec la forme adoptée pour la rédaction de la Charte, les thèmes traités seront précédés par un préambule. On y rappellera les graves répercussions de ces déviations sur les victimes et leurs conséquences négatives sur l'ensemble de l'institution, sur l'image de la FFA et celle de l'athlétisme en général ;
- ✓ de même, il sera indiqué qu'il existe une législation précise qui définit les actes répréhensibles et les sanctions correspondantes ;
- ✓ pour chaque thème, un plan semblable à celui adopté pour la Charte sera suivi :
 - 1- la déviation ... : Définition. Comment se manifeste-t-elle ? Les populations concernées. Les conséquences individuelles et collectives ... ;
 - 2- les engagements de tous les acteurs de l'athlétisme.

Après un débat sur le contenu du thème "harcèlement et les abus sexuels", il est décidé qu'une première rédaction, écrite par le Président, sera proposée pour finalisation lors de la prochaine réunion du Comité.

Il est enfin convenu de présenter la rédaction définitive au Service Juridique Fédéral puis au Bureau Fédéral avant fin mai.

Les personnes présentes proposent d'intégrer au Comité deux représentantes féminines le plus tôt possible et s'interrogent sur l'opportunité d'augmenter le nombre de ses membres.

- La réunion se termine à 12 heures 45 -

Michel SAMPER
Président CED